

CONVENTION DE PARTENARIAT

PROJET « Filme ton Sport » – Escalade

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Cinémas 93

Statut : Association

87 bis, rue de Paris à Montreuil (93100)

N° SIRET : 41017192000045

Représentée son directeur Vincent Merlin, dûment habilité à la signature de la présente convention

Ci-après dénommée « CINÉMAS 93 »

Association sportive Vertige Montfermeil

Statut : Association

Siège social : 9 rue Molière 93410 Vaujours

N° SIRET : 828 505 826

Représentée par : Mickaël PEREIRA

Ci-après dénommée « L'ASSOCIATION »

Mairie de Montfermeil

N° SIRET : 21930047200194

7/11 Place Jean Mermoz

93370 Montfermeil

Représentée par : M. Xavier LEMOINE, habilité par délibération n°2020_05_048 du 23 mai

Ci-après dénommée « LA VILLE »

PRÉAMBULE

Dans le cadre de sa politique culturelle et de soutien aux pratiques artistiques et sportives, la Ville de Montfermeil souhaite favoriser les projets croisant création audiovisuelle et pratiques sportives à destination de la jeunesse.

Le projet « Filme ton Sport », porté par Cinémas 93, propose à des jeunes de découvrir les étapes de réalisation d'un film à partir de leur pratique sportive.

Ce projet, mené en partenariat avec l'association sportive Vertige Montfermeil, s'inscrit dans une démarche de sensibilisation à l'image, de valorisation des jeunes et de mise en lumière du territoire.

ARTICLE 1 — OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du projet « Filme ton Sport », consistant en la réalisation d'un film autour de la pratique de l'escalade, ainsi que les engagements respectifs des parties.

ARTICLE 2 — DÉROULÉ DU PROJET

Le projet se déroulera en juin 2026, selon le calendrier suivant :

- Samedi 13 juin 2026, de 14h à 18h
- Samedi 20 juin 2026, de 14h à 18h
- Samedi 27 juin 2026, de 14h à 18h

Les ateliers se dérouleront au gymnase Henri Vidal, 9 rue Utrillo à Montfermeil.

Une rencontre préalable sera organisée lors d'un entraînement afin de présenter le projet aux participants.

ARTICLE 3 — PUBLIC

Le projet s'adresse à un groupe de 10 à 15 jeunes volontaires, âgés de 15 à 18 ans, adhérents de l'association sportive Vertige Montfermeil.

ARTICLE 4 — CONTENU DES INTERVENTIONS

Les ateliers seront encadrés par la réalisatrice Alba Jaramillo et porteront sur :

- la découverte du langage audiovisuel
- l'écriture et la construction d'un projet filmique
- le tournage d'images autour de la pratique sportive

Le montage sera réalisé en dehors des temps d'ateliers.

ARTICLE 5 — RESTITUTION

Le projet donnera lieu à une projection publique du film le 10 juillet 2026 à la salle Edith Piaf à Montfermeil, ouverte à l'ensemble du public.

ARTICLE 6 — CONDITIONS FINANCIÈRES

Le projet est pris en charge financièrement par Cinémas 93, dans le cadre de financements extérieurs, notamment la DRAC Ile-de-France (DRAJES et FDVA).

Aucune participation financière n'est demandée à la Ville de Montfermeil.

La participation des jeunes au projet est gratuite.

ARTICLE 7 — OBLIGATIONS DE CINÉMAS 93

Cinémas 93 s'engage à :

- assurer la coordination artistique du projet
- mobiliser la réalisatrice Alba Jaramillo
- fournir le matériel audiovisuel nécessaire
- assurer la réalisation du film (dont le montage)

ARTICLE 8 — OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'association sportive Vertige Montfermeil s'engage à :

- mobiliser les jeunes participants
- encadrer les jeunes dans le cadre de leur pratique sportive
- faciliter l'organisation des ateliers au sein de la structure

ARTICLE 9 — OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville de Montfermeil s'engage à :

- mettre à disposition les espaces nécessaires au bon déroulement des ateliers et de la restitution
- assurer la communication autour du projet
- accompagner la mobilisation des publics en lien avec les partenaires

ARTICLE 10 — DROIT À L'IMAGE ET DIFFUSION

Les parties s'engagent à veiller au respect du droit à l'image des participants, notamment pour les mineurs, en s'assurant de la collecte des autorisations nécessaires.

Le film réalisé dans le cadre du projet pourra être diffusé par les partenaires, notamment la Ville de Montfermeil, sous réserve de l'accord de Cinémas 93 et du respect des droits des participants.

ARTICLE 11 — RESPONSABILITÉ

Chaque partie est responsable des dommages pouvant survenir dans le cadre de ses missions respectives.

ARTICLE 12 — ANNULATION – RÉSILIATION

La présente convention pourra être suspendue ou annulée en cas de force majeure.

Les parties s'engagent à rechercher une solution de report dans la mesure du possible.



ARTICLE 13 — MISE À DISPOSITION DES ESPACES ET RÉQUISITION

Les espaces mis à disposition par la Ville de Montfermeil dans le cadre de la présente convention sont accordés à titre précaire et révocable.

La Ville se réserve le droit de réquisitionner tout ou partie des salles pour des nécessités de service public ou pour tout besoin municipal prioritaire.

Dans ce cas, la Ville s'engage à en informer les partenaires dans les meilleurs délais et à rechercher, dans la mesure du possible, une solution alternative permettant la poursuite du projet.

ARTICLE 14 — LITIGES

En cas de litige, les parties privilégieront une résolution amiable.

À défaut, le Tribunal Administratif de Montreuil sera compétent.

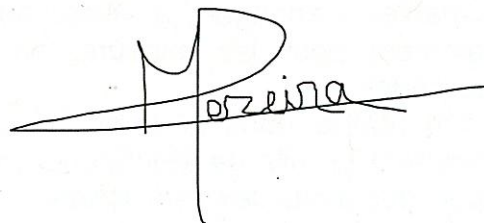
Fait à Montfermeil, le 23/04/2026
En trois exemplaires originaux

Vincent MERLIN

Directeur de Cinémas 93

Mickaël PEREIRA

Président Vertige Montfermeil



le 13 mai 2026



le Maire de Montfermeil
Xavier LEMOINE

